

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2022 - 98

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 24 mai 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Jean-Marc BUTTARD, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER.

Procurations : Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER
Karin THEOLIER à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 24

Madame Maryvonne ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe assainissement 2022

- Souscription emprunt

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée que dans le cadre le cadre du programme d'investissements 2022/2024 de la CCHMV (budget annexe assainissement dans le cadre du contrat « petit cycle de l'eau » conclu notamment avec l'Agence de l'eau), le Conseil communautaire est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à souscrire un emprunt à hauteur de 780 000 euros auprès de la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes.

Caractéristiques du prêt :

Montant du capital emprunté : 780 000 euros

Durée : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux Fixe : 1.73%

Base de calcul : 30/360

Typé d'amortissement : Amortissement constant du capital

Commission d'engagement : 780 €

Indemnités de remboursement anticipé avec clause actuarielle

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** l'opération de souscription d'un emprunt auprès de la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes afin de financer le programme d'investissements 2022/2024 de la CCHMV (budget annexe assainissement dans le cadre du contrat « petit cycle de l'eau » conclu notamment avec l'Agence de l'eau), porté par le budget annexe assainissement de la CCHMV ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer l'ensemble des documents contractuels nécessaires pour souscrire l'emprunt ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 03 juin 2022.

Le Président,
Christian SIMON

